

Les articles doivent être adressés en trois exemplaires au rédacteur-en-chef :  
Dr Marc BERT, 1, rue de Chazelles - 75017 Paris.

### Tout article doit être original et ne pas avoir déjà fait l'objet d'une publication.

Ils seront soumis au comité de rédaction des AOS qui, seul, acceptera, refusera ou demandera de modifier les textes qui lui sont proposés, en fonction de leur valeur scientifique ou clinique et de leur originalité.

Les auteurs préciseront leurs : nom, prénom, titres et affiliations universitaires ou hospitaliers éventuels, adresse, numéro de téléphone et de fax, ainsi que leur courriel.

### MANUSCRITS

- dactylographier l'article en double interligne sur papier de format A4 (20 pages maximum) ;
- dactylographier les tableaux, légendes et références bibliographiques sur documents séparés ;
- le titre doit indiquer explicitement et avec le plus de concision possible le sujet du travail (60 signes, espaces compris) ; les intertitres ne doivent pas dépasser une demi-ligne ;
- joindre la traduction du titre de l'article en anglais ;
- joindre un résumé de 900 signes maximum (espaces compris) et sa traduction en anglais ;
- joindre 3 à 5 mots-clés choisis dans l'*Index of Dental Literature* et sa traduction en anglais ;
- remettre trois exemplaires de la sortie laser ;
- joindre une copie en fichier informatique (texte enregistré de préférence sous Word 7).

### ICONOGRAPHIE

- elle doit être originale et de bonne qualité. S'il s'agit d'une reproduction, une autorisation écrite de l'auteur de la photo, du schéma, de la radiographie, etc., doit être jointe avec les documents originaux ;
- les schémas, dessins et radiographies doivent être réalisés à une échelle permettant une réduction ;
- chacune des illustrations doit comporter toutes les indications nécessaires (numéro de figure, nom du premier auteur, orientation). Les images en microscopie doivent comporter la mention du grossissement et l'échelle ;
- les figures doivent être numérotées et appelées par ce même numéro dans le texte ;
- les légendes des figures doivent être concises et figurer sur document séparé ;
- les documents iconographiques remis sous forme informatique sur CD-Rom devront être enregistrés sous Photoshop en JPG, EPS ou TIFF, résolution 300 dpi dans un format proche de celui souhaité dans la publication et être accompagnés de deux tirages papier en couleur.

### TABLEAUX

- les présenter sur document séparé ;
- les légender ;
- les numéroter successivement en chiffres romains et les appeler dans le texte ;

### BIBLIOGRAPHIE

Les références bibliographiques doivent être indexées dans le texte, présentées dans l'ordre de leur citation et nécessairement comporter les renseignements suivant l'ordre de la Convention dite de Vancouver :

#### – pour un article de revue :

Nom des auteurs, initiales des prénoms (Si plus de 6 auteurs, indiquer le premier suivi de *et al.*). Titre de la communication. Nom du journal (abrégé selon les normes internationales de l'*Index Medicus*, sans ponctuation après les abréviations) année;volume(numéro):pages (première et dernière pages).

*Exemple* : 1. Gary Bodo A, Merlier CH, Tarot P. Ostéosynthèse faciale par plaques miniaturisées à propos de 160 plaques du Pr Champy posées en un an. *Ann Chir Plat Esthet* 1983;28(1):41-47.

#### – pour un article de livre :

Même présentation des auteurs. Titre de l'article (dans la langue d'origine). In: noms et initiales des prénoms des « editors ». Titre de l'ouvrage. Lieu de publication : nom de l'éditeur, année:pages première et dernière pages.

*Exemple* : 2. Bokus JC. Deposition structure and properties of pyrolytic carbon. In: Walker PL, ed. *Chemistry and physics of carbon*. New York : Marcel Dekern, 1972:70-81.

#### – pour un livre :

Même présentation des auteurs. Titre de l'ouvrage. Lieu de publication : nom de l'éditeur, année.

*Exemple* : 3. Garber D, Goldstein R. Inlays et onlays en céramique et en composite ; restaurations postérieures esthétiques. Paris : Éditions CdP, 1995.

La terminologie employée devra permettre une compréhension indiscutée des termes choisis. Référence pourra être faite aux divers ouvrages professionnels existants.

Vingt-cinq tirés-à-part de chaque article seront adressés aux auteurs après publication. Toute demande de tirés à part supplémentaires devra être formulée au moment du bon à tirer.

En aucun cas, les AOS ne pourront être tenues responsables pour la perte, le vol ou la détérioration des textes et documents reçus.